1106978803

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2011-07-22 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2011R070172 |
| N° GESTION : | 1998D00949 |
| N° SIREN : | 322009705 |
| DENOMINATION : | JURIS CONSULTES EN ENTREPRISES JCE |
| ADRESSE : | 103 R LA BOETIE 75008 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2011/06/30 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| NATURE D'ACTE : | CHANGEMENT DE PRESIDENTNOMINATION DE DIRECTEUR GE |

**J.C.E.**
**JURISCONSULTES EN ENTREPRISES**
SELAFA au capital de 74 000 €
Siège social : 103, rue La Boétie – 75008 PARIS
RCS PARIS D 322 009 705
---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2011 A 20 HEURES**

L'an deux mil onze
Et le trente juin,
A vingt heures,

Le Conseil d'Administration de la S.E.L.A.F.A J.C.E. – JURISCONSULTES EN ENTREPRISES s'est réuni au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de l'absence d'opposition de la part de créanciers à la décision de réduction de capital décidée le 20 mai 2011 ;
- Constatation des offres de vente d'actions et en conséquence du nombre d'actions rachetées par la société en vue de leur annulation ;
- Suspension de séance ;
- Constatation de la réduction de capital décidée le 20 mai 2011 ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Nomination de Mademoiselle Magali CAZES en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Stéphane GIBBS, démissionnaire,
- Choix du mode d'organisation de la direction générale ;
- Pouvoirs du Président Directeur Général ;
- Nomination d'un Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs du Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Stéphane GIBBS, Président Directeur Général
- Monsieur Hugues LEMAIRE, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Xavier GRAMOND, Administrateur,
- Mademoiselle Magali CAZES, Administrateur.

Monsieur Stéphane GIBBS, Président Directeur Général, préside de droit la réunion.

Monsieur Stéphane GIBBS constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations en date du 20 mai 2011, la société a décidé de procéder à une réduction de capital social non motivée par des pertes d'un montant de 36 260 euros par annulation de 98 actions.

Monsieur le Président expose que la décision de réduction de capital a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 8 juin et que 20 jours s'étant écoulé depuis lors, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier quelconque antérieur au dépôt.

En conséquence des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2011, il est demandé au Conseil d'Administration de constater la réalisation de la condition suspensive dont ladite assemblée avait assorti sa décision.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe les administrateurs que le nombre des offres de vente notifiées à la société porte sur 98 actions, nombre égal au nombre d'actions dont l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le rachat en vue de leur annulation.

Monsieur le Président indique que les actions se trouvent annulées lors de leur rachat par la société.

Puis Monsieur le Président indique qu'il proposera de suspendre la séance du Conseil d'Administration en vue de procéder aux opérations matérielles de rachat des actions offertes à la réduction puis une fois ces opérations réalisées, de reprendre la séance en vue de constater la réalisation définitive de l'opération de réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2011.

Puis Monsieur le Président indique qu'ayant souhaité démissionner de ses fonctions au sein de la société, il convient de constater sa démission à effet de ce jour et de procéder à la nomination d'un nouveau président du conseil d'administration et de choisir le mode d'exercice de la direction générale de la société.

Les fonctions de Directeur Général Délégué prenant fin du fait de la cessation des fonctions de Président Directeur Général, il conviendra de nommer un nouveau Directeur Général Délégué.

C'est donc dans ce contexte que les décisions suivantes sont soumises au vote du Conseil.

Après discussion et échanges de vues, plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION – CONSTATATION DE L'ABSENCE D'OPPOSITION DE LA PART DE CREANCIER A LA DECISION DE REDUCTION DE CAPITAL DECIDEE LE 20 MAI 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil constate que le délai légal d'opposition des créanciers étant expiré, aucune opposition n'a été signifiée à la société et qu'en conséquence la condition suspensive à laquelle l'assemblée générale extraordinaire avait conditionnée la réalisation de l'opération de capital décidée est levée.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DU NOMBRE D'ACTIONS OFFERTES AU RACHAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil constate que le nombre d'actions offertes au rachat dans le cadre de l'opération de réduction de capital décidée le 20 mai 2011 s'élève à 98 et que ce nombre correspond à celui dont le rachat avait été autorisé par ladite assemblée.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION – SUSPENSION DE SEANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de suspendre la séance en vue de permettre la réalisation des opérations matérielles de rachat des actions offertes à la réduction de capital et en vue de procéder à la mise à jour corrélative des comptes d'actionnaires et du registre des mouvements de titres, puis de reprendre la séance immédiatement après.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de suspendre sa séance, chacun des administrateurs déclarant demeuré à disposition pour pouvoir reprendre la séance des que les opérations de rachat des actions auront été réalisées.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION - REPRISE DE LA SEANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reprendre sa séance.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**CINQUIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'OPERATION DE REDUCTION DE CAPITAL**

Après en avoir délibéré et après avoir constaté que la société a procédé au rachat de 98 actions soit l'intégralité des actions offertes à la réduction de capital, le Conseil, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2011, constate, en conséquence de ce qui précède, que le capital de la société se trouve réduit à la somme de 37 740 euros, composé de CENT DEUX (102) actions de 370 euros de valeur nominale chacune et que les articles 6-1 et 6-2 sont modifiés comme suit :

*« Article 6-1 - APPORTS*

*Les apports effectués lors de la constitution le 25 MAI 1981 se sont élevés à 20 000 F.*

*Lors de l'assemblée générale du 29 DECEMBRE 1988, le capital social a été porté à 50 000 F par prélèvement de la somme de 30 000 F sur les réserves et élévation de la valeur nominale des parts sociales à 250 F.*

*Lors de l'assemblée générale du 19 NOVEMBRE 1991, le capital social a été porté à 300 000 F par prélèvement d'une somme de 250 000 F sur les réserves et élévation de la valeur nominale des parts sociales à 1 500 F.*

*Lors de l'assemblée générale du 20 MAI 2011(deuxième résolution), le capital social a été porté de 45 735 EUROS à 74 000 EUROS par prélèvement d'une somme de 28 265 EUROS sur les réserves et élévation de la valeur nominale des actions à 370 EUROS.*

*Lors de l'assemblée générale du 20 MAI 2011 (cinquième résolution), il a été décidé d'une réduction de capital social d'un montant de 36 260 EUROS par annulation de 98 actions portant le capital social à 37 740 EUROS et dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration lors de ses délibérations du 30 juin 2011.–*

*Article 6- 2 - CAPITAL SOCIAL*

1) *Le capital social est fixé à la somme de TRENTE SEPT MILLE EUROS SEPT CENT QUARANTE (37 740 €) et est divisé en CENT DEUX ACTIONS (102), toutes de même rang »*, le reste de l'article 6-2 demeurant inchangé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**SIXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la démission remise par Monsieur Stéphane GIBBS de ses fonctions de Président Directeur Général à effet de ce jour à minuit, ce qui met également fin aux fonctions de Directeur Général Délégué de Monsieur Hugues LEMAIRE.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mademoiselle Magali CAZES en qualité de Président du Conseil d'Administration, et ce, en remplacement de Monsieur Stéphane GIBBS et pour une période courant jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**SEPTIEME RESOLUTION – MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président indique que, conformément aux dispositions légales et à l'article 19 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, Mademoiselle Magali CAZES, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société jusqu'à l'expiration de son mandat et prend le titre de Président Directeur Général.

Mademoiselle Magali CAZES déclare accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'Administrateur, de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique de Sociétés Anonymes.

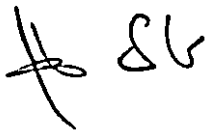
***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Le Président représente le Conseil d'Administration, organise et dirige ses travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Au titre de la Direction Générale de la société, le Président est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ces limites, le Président Directeur Général sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitution de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.



Le Conseil d'Administration décide de renvoyer à une décision ultérieure du Conseil la fixation de la rémunération allouée à Mademoiselle Magali CAZES au titre de ses fonctions de Président Directeur Général étant précisé qu'elle bénéficiera de la prise en charge de l'ensemble de ses frais professionnels par la société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**NEUVIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Sur la proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme à nouveau à compter de ce jour à minuit Monsieur Hugues LEMAIRE en qualité de Directeur Général Délégué, et ce, pour une durée expirant le 30 septembre 2011.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Monsieur Hugues LEMAIRE, qui exerce la profession d'avocat au sein de la Société, déclare accepter sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué et être en mesure d'exercer les fonctions à lui conférées.

**DIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Hugues LEMAIRE, Directeur Général Délégué, est investi des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**ONZIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Etant rappelé que Monsieur Hugues LEMAIRE a fait valoir ses droits à la retraite à effet du 1er avril 2011, le Conseil d'Administration décide que celui-ci exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué gratuitement, et ce, pendant toute la durée de son mandat.

Le Conseil d'Administration décide que Monsieur Hugues LEMAIRE bénéficiera de la prise en charge de l'ensemble de ses frais professionnels par la société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOUZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à son Président ou à toute autre personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après établissement du présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

**Le Président**
Stéphane GIBBS

**Un Administrateur**
Hugues LEMAIRE

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 13/07/2011 Bordereau n°2011/2 768 Case n°2 Ext 12312
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent

Lucette JOSSE
Agente Administratif principale des Impôts